

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Les points 3 à 6 seront traités à 14 heures

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président souhaite le meilleur et le plus prompt des rétablissements aux député-e-s malades et à l'huissier Didier Colliard, qui a subi une intervention médicale imprévue. Il lit un courrier de M. le député Axel Marion annonçant sa démission de la Commission des finances pour le 31 décembre 2013. Enfin, il fait part de la démission de ses fonctions de juge cantonale suppléante de Mme Marlène Kistler Vianin.			
	2.	Dépôts Interpellations: Jean Tschopp et consorts; Dominique Bonny et consorts. Postulat: Stéphane Rezso et consorts.			
TRAITE	3.	(GC 082) Assermentation de trois juges au Tribunal cantonal, à 14h00			
TRAITE	4.	(13_HQU_NOV) Heure des questions du mois de novembre 2013, à 14 heures	GC		
RENV-CE	5.	(13_INT_181) Interpellation Jérôme Christen et consorts - Sport à l'école : la DGEO se prend les pieds dans le tatami (Développement)			
OA+M	6.	(RI10_POS_188) Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-Michel Dolivo et consorts au nom du groupe AGT, pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de polycliniques dentaires régionales dans le canton Le Bureau du Grand Conseil n'étant pas d'accord avec le délai proposé par le Conseil d'Etat dans son rapport intermédiaire, il soumet au Grand Conseil un nouveau délai (échéant au 11 février 2014). Celui-ci est accepté à une très large majorité, avec une opposition et quelques abstentions.	DSAS.	Nicolet J.	
RENV-CE	7.	(13_INT_178) Interpellation François Brélaz - Eradiquons la drogue des prisons vaudoises ! (Pas de développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	8.	(13_INT_179) Interpellation Claude-Alain Voiblet - Certains collaborateurs de banques et citoyens vaudois ont-ils à craindre un prochain déplacement à l'étranger ? (Développement)			
OA	9.	(37) Exposé des motifs et projet de lois - modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil et - modifiant la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire(2ème débat) (2ème débat): LOJV: art. 23, 48 et 2 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de loi est adopté par 97 oui, soit à l'unanimité.	DINT.	Haldy J.	
RENV-CE	10.	(13_INT_180) Interpellation Claude-Alain Voiblet - Energie éolienne : pas de précipitation et de prise de risques inconsidérées ! (Développement)			
OA	11.	(53) Exposé des motifs et projet de décret portant sur le dépôt d'une initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale lui demandant de réviser la RPT dans le sens d'une meilleure prise en compte des charges des villes centre et de l'introduction d'un indicateur tenant compte du taux d'impôt cantonal et Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative législative Jean-Michel Favez et consorts au nom du parti socialiste vaudois demandant au Conseil d'Etat vaudois d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale afin de réviser la RPT dans le sens d'une meilleure prise en compte des charges des villes centre et de l'introduction d'un indicateur tenant compte du taux d'impôt cantonal (10_INI_039)(1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 98 oui, 1 non et aucune abstention (majorité des trois quarts requise). (2ème débat): les articles 1 et 2 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté à l'unanimité.	DFIRE.	Mahaim R.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	12.	(52) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat de la Commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la réponse à la 3e observation présentée dans le cadre du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) intitulée Centre d'appels téléphoniques (CAT) Les conclusions du rapport de la commission de gestion sont adoptées à une très large majorité, moins une abstention (acceptation du rapport).	DFIRE.	Schwaar V.	
RET	13.	(13_POS_019) Postulat Alexis Bally et consorts sur la déduction fiscale des frais de transport - Un petit pas vers une fiscalité plus écologique Le postulat n'ayant pas encore été pris en considération et comme énoncé par le postulant en début de débat, il manifeste sa volonté de le retirer de l'ordre du jour.	DFIRE	Roulet-Grin P. (Majorité), Bally A. (Minorité)	
TRAITE	14.	(13_INT_105) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - Dénonciations spontanées à l'administration cantonale des impôts et leur suite... Le Conseil d'Etat s'engage à répondre à la demande complémentaire de l'interpellatrice; cet écrit sera diffusé auprès de tous les députés une fois parvenu au Président du Grand Conseil.	DFIRE.		
TRAITE	15.	(13_INT_108) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pascale Manzini et consort - Prévenir l'endettement en individualisant les informations concernant la taxation fiscale des citoyens	DFIRE.		
RET	16.	(13_POS_025) Postulat Eric Züger et consorts - Economie d'eau potable dans les bâtiments Le postulat n'ayant pas encore été pris en considération et comme énoncé dans le rapport de la commission, le postulant décide de retirer son intervention parlementaire.	DFIRE, DSE	Bory M.A.	
RENV-CE	17.	(13_INT_177) Interpellation Jean-Michel Dolivo - Université de Lausanne (UNIL) : la communauté universitaire toujours plus surveillée et contrôlée ? (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	18.	<p>(36) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à dénoncer la Convention intercantonale du 31 mai 2001 relative à la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR)(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 96 oui, 1 non et 3 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): l'article 1 est accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté à l'unanimité.</p>	DFJC.	Mahaim R.	
OA	19.	<p>(68) Exposé des motifs et projet de décret sur le Plan stratégique pluriannuel 2012-2017 de l'Université de Lausanne(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée par 94 oui et 14 abstentions. Examen du plan stratégique: chap. 1 "L'enseignement": objectif 1.1 accepté; objectif 1.2: amdt J.-L. Chollet en vue de supprimer les mesures 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3 refusé par 72 non, 26 oui et 15 abstentions. L'objectif 1.2 est accepté à une large majorité, moins quelques abstentions. Objectif 1.3 accepté sans discussion. Chap. 2 "La recherche": objectif 2.1 est accepté à l'unanimité. Chap. 3 "La contribution de l'Université à la société": les objectifs 3.1, 3.2 et 3.3 sont acceptés à l'unanimité. Chap. 4 "La politique institutionnelle": les objectifs 4.1, 4.2 et 4.3 sont acceptés à l'unanimité. Art. 1 du projet de décret est accepté à une large majorité, avec quelques abstentions. Fin du 1er débat.</p>	DFJC.	Jaquier R. (Majorité), Haury J.A. (Minorité)	
RENV-CE	20.	<p>(13_POS_027) Postulat Jacques-André Haury demandant un rapport sur les missions confiées par le Conseil d'Etat à l'UNIL en matière de formation médicale</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une très large majorité, avec 5 avis contraires et quelques abstentions (prise en considération du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).</p>	DFJC, DSAS	Chollet J.L.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
REF	21.	(12_PET_005) Pétition des logopédistes Les conclusions du rapport de la commission des pétitions sont adoptées par 62 oui, 49 non et 5 abstentions (classement de la pétition).	DFJC, DSAS	Oran M.	
RENV-CE	22.	(13_INT_175) Interpellation Denis Rubattel et consorts - LEB : gagner du temps pour éviter d'autres accidents ! (Développement)			
TRAITE	23.	(13_INT_121) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère - Travaux CFF à la gare de Lausanne : prévenir plutôt que guérir	DIRH.		
RENV-CE	24.	(13_POS_024) Postulat Christelle Luisier Brodard et consorts - Désenclaver la Broye et assurer une liaison rapide vers Fribourg et Berne Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (prise en considération du postulat tel que précisé par la commission et renvoi au Conseil d'Etat).	DIRH	Chollet J.M.	
RENV-CE	25.	(13_MOT_023) Motion Patrick Vallat et consorts - Modifications de la Loi vaudoise sur les marchés publics et de son règlement d'application, mesures d'allègement et de clarification administratives Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (prise en considération totale de la motion transformée en postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DIRH	Rezso S.	
OA	26.	(76) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Philippe Randin et consorts sur le télétravail Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport).	DIRH.	Calpini C.	
TRAITE	27.	(13_INT_081) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Rebecca Ruiz au nom du groupe socialiste - Frambois : combien de places occupées par des personnes sans condamnation préalable et quelles alternatives à la détention administrative pour celles-ci ? Détermination Rebecca Ruiz à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation est refusée par 58 non, 47 oui et 2 abstentions.	DECS.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 novembre 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	28.	(13_INT_143) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Fermeture des bars au Festival de jazz de Montreux : le remède est pire que le mal !	DECS		19/11/2013

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :